

Date de l'arrêté : 23/09/2025	République Française Département : HAUTE-CORSE Arrondissement : Bastia VIGNALE - Commune
Objet : Arrêté de Police de la circulation	

ARRÊTÉ
N° AR_022_2025

portant Arrêté de Police de la circulation

- Vu le code général des collectivités territoriales , notamment ses articles L 2213.1 et L 2213.2;
- Vu la demande formulée par les Services Routiers de la Haute-Corse en date du 18 septembre 2025
- Vu les travaux de réfection de la chaussée prévus à la Route de l'église, au parking face au cimetière, à la Montée du lieu-dit Pientone
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité publique;

ARRETONS:

Article 1er : Le stationnement sera interdit les 1er, 2 et 3 octobre 2025 pour cause de travaux de réfection de la chaussée communale sur les sites de la montée de Pientone, le parking face au cimetière ainsi que sur la route de l'église depuis l'entrée jusqu'à l'église pendant toute la durée des travaux.

Article 2ème : La circulation sera interdite les 6 et 7 octobre 2025 de 8 heures à 17 heures pour cause de travaux d'enrobés de la chaussée.

Article 2ème : L'entreprise effectuant les travaux est chargé de la signalisation.

Article 3ème : Le maire de la commune de Vignale et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Borgo sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIGNALE, le 23 septembre 2025

